

Maquereau : l'Europe face à l'urgence - la filière pêche française appelle à un sursaut européen

Paris, le 4 novembre 2025 – Le Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CNPMM), aux côtés de France Filière Pêche, de la Coopération Maritime, de l'Association Nationale des Organisations de Producteurs, de la Fédération des Organisations de Producteurs de la Pêche Artisanale, de l'Union des Armateurs à la Pêche de France, de l'Union des Mareyeurs Français, de l'Organisation des Poissonniers Écaillers de France, ainsi que des Comités Régionaux des Pêches Maritimes et des Élevages Marins des Hauts-de-France, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine, alertent sur la situation critique du stock de maquereau et sur l'urgence d'une réponse ferme de l'Union européenne.

« Le maquereau est en train de devenir le symbole d'une pêche à deux vitesses : celle des États qui respectent les règles, et celle de ceux qui pillent sans rendre de comptes. »

Olivier Le Nézet, Président du CNPMM

Une alerte répétée, aujourd'hui sans précédent sur les quotas

Le dernier avis scientifique du Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM) recommande une réduction drastique de 70 % des quotas de maquereau pour 2026, conséquence directe de plusieurs années de surexploitation du stock par certains États côtiers non européens.

Cette annonce plonge la filière française dans l'inquiétude la plus totale : une telle baisse, appliquée à tous les navires de l'Union européenne, sanctionnerait les pêcheurs vertueux et affaiblirait durablement tous les navires, toute la filière, de la capture à la transformation.

Une situation intenable pour les professionnels français

Depuis plus de dix ans, des États côtiers non européens comme le Groenland, l'Islande et la Russie mettent en échec les négociations annuelles entre États côtiers sur un accord de partage équilibré. Cette situation s'est aggravée avec le BREXIT en 2020, faisant voler en éclat l'accord de partage existant depuis 2014 entre l'Union européenne (dont le Royaume Uni), la Norvège et les Îles Féroé.

Délibérément, tous – sauf l'UE – s'autorisent à fixer des parts du quota de pêche dont la somme dépasse massivement le niveau d'exploitation préconisé par les scientifiques. D'après le CIEM, depuis 2014, ces dépassements représentent, en moyenne chaque année, **des captures supérieures de 40 % aux recommandations scientifiques, soit un volume total cumulé de plus de 2,8 millions de tonnes en dix ans.** Ces excès répétés et dénoncés depuis plusieurs années par tous les pêcheurs européens ont conduit à une surexploitation critique du stock, pendant que tous ces mêmes pêcheurs ont respecté leur clé de répartition historique et ont limité leurs productions conformément à une exploitation durable de cette ressource. C'est le signe d'une très grande modération de toutes les flottilles concernées, quelle que soit la taille des navires, dont d'autres États ont profité.

Des impacts en chaîne sur toute la filière

• **Pour tous les pêcheurs**, c'est la double peine : une chute du quota français (de **10000 tonnes échanges compris à moins de 2000 tonnes**, 1 600 tonnes au mieux) et une concurrence déloyale avec du maquereau importé des mêmes États côtiers s'extrayant des règles de bonne gestion.

« Tous nos navires sont exemplaires, ils respectent les règles et subissent de plein fouet les dérives des autres. Il serait particulièrement injuste que les pêcheurs français continuent à payer les errements d'une gestion défaillante. »

Olivier Le Nézet, Président du CNPMEM

• **Pour les mareyeurs**, la raréfaction du maquereau français désorganise les marchés et renchérit les approvisionnements, menaçant la viabilité économique des entreprises de première mise en marché.

« Chaque maillon de la filière est fragilisé : sans ressource durable, c'est toute la chaîne — du bateau au marché — qui s'effondre. »

Frédéric Toulliou, Président de l'Union des Mareyeurs Français

• **Pour France Filière Pêche**, cette crise met en danger la continuité d'une filière d'excellence, reconnue pour sa qualité et sa durabilité.

« Défendre le maquereau français, c'est défendre une pêche responsable, transparente et contrôlée, au service des consommateurs et du territoire. »

Frédéric Toulliou, Président de France Filière Pêche

• **Pour les poissonniers et écaillers**, garants de la promotion des produits français auprès des consommateurs, le risque est de voir disparaître un poisson essentiel à l'équilibre alimentaire et à la diversité des étals.

« Le maquereau français représente une pêche durable, saisonnée et accessible. Si l'Europe ne réagit pas, ce sont les consommateurs qui paieront le prix d'une concurrence déloyale, avec une offre importée moins traçable et moins vertueuse. »

Silvère Moreau, Président de l'Organisation des Poissonniers Écaillers de France

Un enjeu de souveraineté maritime et alimentaire

De Dunkerque à Saint-Jean-de-Luz, le maquereau constitue un pilier de la pêche française.

Son effondrement, provoqué par des pratiques étrangères non coopératives, menace non seulement des centaines d'emplois, mais aussi tous les navires français, quelle que soit leur taille, et le modèle de durabilité qui caractérise la pêche française.

Abandonner ce combat, c'est renoncer à soutenir le modèle de la pêche française, riche de sa diversité, de son ancrage territorial et des hommes et femmes qui le soutiennent.

Les signataires demandent à la Commission européenne d'agir sans délai :

• **Refuser toute diminution de la clé de répartition des quotas européens** tant que les dépassements irresponsables et répétés de tous les États tiers n'ont pas été régularisés.

• **Demander des comptes aux États fautifs en imposant une compensation réelle** des dépassements assumés et constatés depuis 2020, notamment par des retenues annuelles sur leurs quotas futurs jusqu'à ce que la ressource soit intégralement reconstituée.

« La France ne peut pas être à la fois victime et bouc émissaire. Le temps de la fermeté est venu. »

Olivier Le Nézet, Président du CNPMEM



Comité Régional des Pêches Maritimes
et des Élevages Marins de Bretagne



Contact presse : Pauline DUPOUY – Responsable communication CNPMEM 06 80 06 43 53

A PROPOS

Le Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CNPMEM) est un organisme professionnel de droit privé chargé de mission de service public. Nous représentons et assurons la défense des intérêts de l'ensemble des professionnels pêcheurs et aquaculteurs marins auprès des pouvoirs publics nationaux, européens et internationaux. Il participe à la gestion des ressources halieutiques ainsi qu'à la définition des politiques environnementales dans le but de parvenir à une pêche durable et responsable. 12 400 pêcheurs, 6 220 navires, 60 ports de pêche, 37 halles à marée.

France Filière Pêche est une initiative originale dans le monde de la pêche maritime. L'Association s'est dotée d'une gouvernance exclusivement privée avec un Conseil d'Administration représentant les différents stades de la filière pêche française.

L'Association compte **12 membres permanents** et **5 membres associés** :

Pour le collège production : l'Association Méditerranéenne des Organisations de Producteurs (AMOP), l'Association Nationale des Organisations de Producteurs de la Pêche maritime et des cultures marines (ANOP), la Fédération des Organisations de Producteurs de la Pêche artisanale (FEDOPA), l'Union des Armateurs à la Pêche Française (UAPF), la Coopération Maritime et le Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CNPMEM).

Pour le collège commerce et transformation : l'Union du Mareyage Français (UMF), la Confédération des Grossistes de France (CGF) et la Fédération Française des Industries d'Aliments Conservés, section produits de la mer (FIAC).

Pour le collège distribution : l'Organisation des Poissonniers Écaillers de France (OPEF), la Fédération des entreprises du Commerce et de la Distribution (FCD) et la Fédération du Commerce Associé (FCA).

Les membres associés : l'Union des Ports de France (UPF), l'Association des Directeurs et Responsables de Halles à Marée (ADRHAM), Normandie Fraîcheur Mer (NFM), Breizhmer et Loire Océan Filière Pêche (LOFP).